

Mise sous tutelle de l'accès au local de la Radio

(à proposer à la TC du 22 mai 2013)

Réouverture du local mardi 21 mai

Seul-e-s les membres inscrits sur la liste de clés pourront avoir accès au local. Ils-Elles s'engagent par écrit à ne pas ouvrir la porte du local à quiconque

Le local sera fermé à clé en tout temps

Celui-celle qui souhaite entrer dans le local :

- Se présente au secrétariat de l'AGECVM pour identification
- Notation sur une liste du nom de cette personne avec engagement de ne pas ouvrir la porte à quiconque
- Le secrétariat va ouvrir la porte du local, et la referme à clé immédiatement après que le membre y soit entré

En plus un contrôle aléatoire dans le local sera fait par le secrétariat pour vérifier que les personnes présentes sont bien passées par le secrétariat de l'AGECVM